

# SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques

tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62

site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

[Mail N°3 : Mardi 15 septembre 2009](#)

## Comptes rendus : CTPD – CAPD – CHSA

### Comité Technique Paritaire Départemental (samedi 5 septembre)

[Voir le compte rendu complet de notre intervention et décisions de l'IA sur notre site.](#)

#### Mesures de carte scolaire, ajustements de rentrée :

Nous avons défendu tous les dossiers d'école qui nous avaient été confiés. A la fin de l'examen des mesures d'ajustements, l'IA propose 4 ouvertures sur 7 demandes restées en suspend et demande aux organisations syndicales de faire leurs propositions.

Pour notre part, nous avons, bien évidemment, refusé de choisir entre les écoles !

La cinquantaine de collègues en surnombre cette année dans le département **est bien la preuve que l'on pourrait ouvrir toutes les classes nécessaires en cette rentrée !**

Aide personnalisée : Comme l'an dernier, à partir des premiers échos des écoles, nous avons rappelé

qu'**aucun enseignant ne peut être contraint d'aller enseigner dans une autre classe ou école que la sienne**, demandé que des **mesures particulières soient prises pour les collègues nommés sur quatre quarts de poste**.

Nous avons obtenu confirmation que les **collègues de CLIS n'avaient pas à assurer l'aide personnalisée**.

RASED : De la même manière, nous avons demandé à ce que soit respecté **le choix des personnels spécialisés concernant les modalités de leur intervention auprès des élèves**.

Pandémie grippale : nous vous renvoyons à notre compte rendu du CHSA en pièce jointe à ce mail.

### Commission Administrative Paritaire Départementale (lundi 7 septembre)

[Voir notre déclaration préalable sur notre site](#)

Mouvement des personnels : Nous avons rappelé notre revendication de retrait du texte sur la « mobilité des personnels ». Nous avons souligné les difficultés de ce mouvement, **la multiplication des erreurs**, la remise en cause des **droits des personnels** et du **rôle de contrôle des délégués du personnel**.

L'administration a, par exemple, refusé de revenir, lors de cette CAPD, sur les cas particuliers présentés par le SNUDI-FO, ce qui vise à transformer cette instance en simple chambre d'enregistrement des décisions de l'administration. Bien évidemment, nous continuons à défendre les collègues et les demandes de réaffectations. Les collègues sans affectation sont rattachés à une circonscription en attente d'une nomination.

NBI/CLIS : "Le Tribunal Administratif d'Amiens (décision n° 0700146 du 07/07/09) a ordonné au recteur de cette

Académie de verser la NBI aux collègues enseignants en CLIS sans le diplôme, **à partir de leur nomination en CLIS** et non du 1<sup>er</sup> juin 2009 comme indiqué dans l'arrêté du 24 mars. Prenant appui sur cette décision, nous avons demandé à l'IA des Bouches du Rhône de verser la NBI aux collègues concernés à partir de leur nomination en CLIS en 2008-2009, puisqu'il avait suspendu ce versement en septembre 2008.

L'IA a refusé, se bornant à l'application stricte du texte ministériel.

Le SNUDI-FO appelle les collègues concernés à faire un recours auprès de l'administration avant un éventuel recours devant le TA. **Contactez le syndicat !**

Hors Classe : Le contingent est enfin connu, 110 collègues sont promus à la Hors Classe au 1<sup>er</sup> septembre 2009. **Contactez le syndicat !**

### Comité Hygiène et Sécurité Académique (vendredi 11 septembre)

Ce CHSA était consacré au dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1.

Face à toutes les déclarations officielles, contradictoires, voire incohérentes, nous demandons à ce que l'ensemble des mesures de prévention et de protection indispensables des personnels et des élèves soit assuré par l'administration et les municipalités, **sans transfert de responsabilités sur les collègues et en particulier les directeur d'école**. Nous refusons que cette situation inquiétante soit utilisée pour **remettre en cause les garanties statutaires des personnels ou promouvoir le télé-enseignement en lieu et place des cours !**

[Face à l'ensemble des questions et problèmes posés par cette situation, nous vous invitons à lire le compte rendu de ce CHSA en pièce jointe.](#)